

ARRÊTÉ

Direction : Aménagement du territoire et cadre de vie
Références : G.B.
N° 584 -2024

Objet : REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CIMETIERE DE COUËRON CENTRE – DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024 A 8H00 AU SAMEDI 2 NOVEMBRE 2024 A 9H00.

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant que dans l'intérêt général, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement aux abords du Cimetière Couëron-Centre, à l'occasion des Fêtes de la Toussaint ;

arrête

Article 1 : La circulation et le stationnement, dans la rue des Epinettes, sont interdits sauf aux riverains du lundi 28 octobre 2024 à 8h00 au samedi 2 novembre 2024 à 9h00.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux règlements en vigueur. Le stationnement de tout véhicule, hors cadre de cette intervention, au droit des aires désignées est considéré gênant et constitue une infraction au sens de l'article R 417-10 paragraphe II 10° du Code de la route.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Couëron et les agents de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.



À Couëron, le **22 OCT. 2024**

Carole Grelaud
Maire



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 22/10/2024 au 22/12/2024